

## ESSMS : préparer l'EPRD 2024

Journée d'étude en webinaire

**lundi 18 mars 2024**  
**de 9h30 à 17h00**

ou

**vendredi 29 mars 2024**  
**de 9h30 à 17h00**

L'EPRD est le cadre budgétaire des EHPAD et de nombreux ESMS "Handicap", et son utilisation s'étend peu à peu aux autres établissements et services.

IPP-Formation propose cette journée consacrée à la mise au point des différentes composantes de ce document.

### Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter des EPRD en 2024

### L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,  
pédagogue très apprécié,  
c'est un excellent expert de l'organisation,  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### Les règles applicables à l'EPRD, le calendrier 2024

Les échéances à respecter : les différents cas de figure liés au statut de l'établissement.

#### La prise en compte des mesures gouvernementales impactant les budgets d'ESSMS en 2024

#### Bien comprendre le cadre EPRD

L'architecture du cadre principal.  
Les onglets "techniques" : bilan financier et PGFP.  
Les annexes (le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...).

#### Mettre au point méthodiquement son EPRD

La préparation de l'information nécessaire.  
Le mode d'emploi des différents onglets.  
Le séquençage et l'ordre d'instruction des différentes parties.

#### Préparer le rapport budgétaire et financier

Les points-clés du rapport.

#### Le contrôle des EPRD par les autorités

Les points de vigilance, les zones de contrôle.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

## Web-séminaire ESSMS : préparer l'EPRD 2024

Session choisie  
(cocher une case)

**lundi 18 mars**  
**de 9h30 à 17h00**

**vendredi 29 mars**  
**de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la plate-forme de vidéo-conférence**.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service  Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 625 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à  Le

Par (nom du signataire)  Signature et cachet

## ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

Journée d'étude en webinaire

**lundi 25 mars 2024**

Une journée d'étude pour aider les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS à maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport qui l'accompagne, à mettre au point ces documents et à utiliser ceux-ci dans leurs échanges avec les autorités de contrôle et tarification.

### Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2024 des ERRD et rapports d'activité relatifs à leur exercice 2023

### L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,  
pédagogue très apprécié,  
c'est un excellent expert de  
l'organisation,  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.  
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

#### La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.  
Le(s) compte(s) de résultat.  
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.  
L'ERRD synthétique.  
Le tableau des provisions, l'état de la dette.  
Les comptes d'emploi.  
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

#### L'affectation du résultat : les différents cas de figure

#### Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.  
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

#### Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

### ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

**lundi 25 mars de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

#### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

#### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation

comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

#### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

#### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

#### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 625 euros =  euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet